



Politique d'achats responsables

La démarche d'achats responsables peut aussi s'ancrer dans une démarche plus large de durabilité ou de responsabilité sociétale (RSE). La RSE se préoccupe des effets des activités des entreprises sur la société et l'environnement, et traite ainsi de thèmes tels que les conditions de travail (y compris la protection de la santé), les droits de l'homme, les intérêts des consommateurs, la fiscalité et la transparence, ou encore la préservation de l'environnement.

Afin de pérenniser la démarche d'achats responsables, il est important de l'ancrer dans le fonctionnement du groupe De Luca.

Une adjudication ne soit plus définie seulement en fonction de l'offre « la moins chère » mais de l'offre « la plus avantageuse », à savoir en tenant compte, outre du prix et de la qualité de la prestation, des critères tels que les coûts du cycle de vie, le développement durable, le service après-vente.

Engagements pour des achats responsables par le groupe de De Luca

- Les fournisseurs choisis respectent strictement la législation en vigueur ;
- Créer une relation durable entre le groupe De Luca et les fournisseurs, par exemple en termes d'équité financière ou de transparence sur le carnet de commandes et la capacité de production tout en veillant à maîtriser les risques d'une dépendance réciproque trop forte ;
- Favoriser la collaboration avec les fournisseurs stratégiques ; afin d'améliorer ses performances, le groupe De Luca collabore avec le sous-traitant qui doit être considéré comme un partenaire stratégique ;
- Choisir un fournisseur en appréciant le coût total de l'achat et non pas seulement le prix apparent, en intégrant les coûts logistiques, les risques en termes de réapprovisionnement, les problèmes de qualité et d'image ;
- Prendre en compte l'impact environnemental de son entreprise et de ses activités, y compris les activités externalisées ;
- Privilégier un achat en ressources issus de filière durable et locale.

Evaluation

Une évaluation annuelle des fournisseurs pertinents sera faite selon les critères : prix, respect des délais, qualités, services, sécurité, proximité, taux de satisfaction, nombre de non-conformité et RSE. La RSE est jugée selon la sensibilité du fournisseur aux questions sociétales et environnementales.

Bienne, le 10 janvier 2023

Pour la Direction

Roberto De Luca